



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Aménagement de la RD 106 à MENCHHOFFEN, NIEDERSOULTZBACH et UTTWILLER - Acquisitions foncières

#### Rapport n° CP/2012/341

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation, les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la RD 106 sur le territoire des communes de MENCHHOFFEN, NIEDERSOULTZBACH et UTTWILLER

La section de la RD 106 entre INGWILLER, UTTWILLER et la RD 17 se caractérise par son étroitesse et une chaussée extrêmement déformée. Les travaux envisagés consisteront en un recalibrage et une stabilisation des accotements.

Ces aménagements de la Route Départementale n° 106 nécessitent l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de plusieurs parcelles de terrain, d'une contenance totale de 6,64 ares, sur le territoire des communes de MENCHHOFFEN, NIEDERSOULTZBACH et UTTWILLER.

Conformément à l'estimation des services de France Domaine, la valeur vénale de terrains et autres indemnités accessoires ont été fixées comme suit :

#### Indemnité principale pour perte de terrain :

45 € l'are x 6,64 ares = 298,80 €

#### Indemnité pour perte de revenus et de fumures :

##### ➤ Commune de MENCHHOFFEN

(32,56 €/are + 6,18 €/are) x 3,23 ares = 125,13 €

##### ➤ Communes de NIEDERSOULTZBACH et UTTWILLER

(37,56 €/are + 6,18 €/are) x 3,41 ares = 149,15 €

Indemnité pour perte de récoltes : Selon barème de la Chambre d'Agriculture

Indemnité pour perte d'arbres : Selon expertise de l'homme de l'art

Soit au total : 573,08 €

Les indemnités mentionnées ci-dessus pourront être réévaluées chaque année selon l'évolution du barème de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

La formalisation des actes permettra au Département d'être juridiquement propriétaire des terrains, et d'en avoir la jouissance pour enclencher les travaux selon le planning de l'opération.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	490 000,00 €	472 089,37 €	573,08 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition, dans le cadre de l'aménagement de la RD 106 à MENCHHOFFEN, NIEDERSOULTZBACH et UTTWILLER, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 6,64 ares, moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 573,08 € et frais divers,*

*- dit que les actes seront passés en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes de vente correspondants.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL